

CONSEIL COMMUNAL DE CHESEaux-SUR-LAUSANNE

Commission chargée de l'étude du préavis municipal n° 50/2015

Demande de crédit pour l'acquisition et l'installation d'un module externe provisoire au collège Derrière-la-Ville pour accueillir la salle de musique

Composition de la commission :

M. Emile Joyet	président
Mme Sophie Rauch	
M. Frédéric Gigax	
M. François Cottier	
M. Olivier LYON	rapporteur

La commission s'est réunie le jeudi 5 février 2015 en présence de M. Louis Savary, Syndic, M. Pierre Haemmerli, Municipal et Mme Jacqueline Dieperink, Présidente du Conseil communal. Nous remercions les représentants de la Municipalité pour leurs explications ainsi que pour leurs réponses à nos différentes questions.

Au vu de l'évolution des besoins en locaux scolaires, il est indispensable de trouver des solutions pour garantir le bon fonctionnement de l'école. La proposition de délocaliser la salle de musique est judicieuse et efficace car elle permet de gagner deux classes.

Le module choisi par la Municipalité, constitué par la juxtaposition d'éléments de type "portakabin", répond aux exigences très sévères de la nouvelle loi sur l'énergie en vigueur depuis le 1^{er} janvier de cette année (isolation thermique et type de chauffage). Il offrira un petit hall-vestiaire ainsi qu'une salle de 74m² de surface utile, ce qui correspond aux besoins des enseignants.

Malgré le caractère provisoire de ce module, nous pouvons considérer qu'il s'agit d'un achat « durable ». En effet, restant facilement déplaçable, ils pourra être revendus avantageusement ou réutilisés pour un autre usage dans la commune.

Cet achat a fait l'objet d'un appel d'offres en bonne et due forme. L'acquisition d'éléments préexistants a été envisagée, mais rien d'adéquat n'était disponible sur le marché.

Il est à noter que le montant soumis au préavis a déjà fait l'objet d'une adaptation à la baisse au cours de l'Euro.

Au vu de ce qui précède, la commission vous propose, M. le Président, Mesdames et Messieurs les membres du conseil :

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 106'000.- TTC pour l'acquisition et l'installation d'un module externe provisoire au collège Derrière-la-Ville pour accueillir la salle de musique
- d'amortir cet investissement en 5 ans
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché
- de décharger la commission de son mandat

Cheseaux, le 16 février 2015

Les membres de la commission :

Emile Joyet, président

Sophie Rauch

Frédéric Gygax

François Cottier

Olivier LYON, rapporteur

